

| | |
|---|--|
| MA/10 | Reconnexion et redynamisation de cours d'eau |
| Enjeux (cf. § C.1.1) | <p>Préserver ou restaurer la dynamique fluviale et l'inondabilité des milieux ello-rhénaux</p> <p>Préserver et retrouver les bonnes conditions d'expression de la biodiversité des milieux aquatiques</p> <p>Redonner aux cours d'eau de la bande rhénane et des Rieds un haut potentiel d'accueil pour la faune piscicole</p> |
| Objectifs visés (cf. § C.1.1) | <p>Dynamiser les écoulements d'eau dans les massifs alluviaux pour favoriser les phénomènes d'érosion et de rajeunissement des habitats aquatiques et forestiers</p> <p>Accroître dans le respect des exigences socio-économiques et de sécurité, la diversité du milieu physique des cours d'eau et de leur ripisylve</p> |
| <p>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés :</p> <p>31.50 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocarition</i></p> <p>32.60 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>1044 : Agrion de Mercure</p> <p>1163 : Chabot</p> <p>1096 : Lamproie de Planer</p> <p>1134 : Bouvière</p> <p>1145 : Loche de rivière</p> | |
| <p>Résultats attendus pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire :</p> <p>Ralentir les phénomènes d'atterrissement (tous les habitats)</p> <p>Amélioration de la capacité d'accueil des milieux aquatiques (tous les habitats)</p> <p>Limiter la colonisation par les espèces invasives et le développement d'espèces végétales caractéristiques des milieux riches en éléments nutritifs (tous les habitats)</p> <p>Réduire le colmatage des substrats (32.60)</p> <p>Maintenir les caractéristiques des cours d'eau oligotrophes (32.60)</p> <p>Sites de reproduction pour les espèces d'intérêt communautaire (toutes les espèces)</p> | |
| <p>Autres bénéfices écologiques :</p> <p>Amélioration de la fonctionnalité de l'hydrosystème</p> <p>Diversification des faciès d'écoulement, des substrats et des habitats de la faune aquatique</p> <p>Garantir l'alimentation en eau et améliorer la circulation de l'eau</p> <p>Restauration des connexions entre les eaux de surface et les eaux souterraines</p> | |
| <p>Contexte, description technique et recommandations :</p> <p>- (A) : reconnexion des milieux au Rhin</p> <p>⇒ créer une prise d'eau pour augmenter le débit des cours d'eau et favoriser le phénomène de décapage des vases. Ce type d'opération contribue cependant à augmenter la trophie du milieu reconnecté, et ne sera donc pas adaptée aux milieux dont le caractère oligotrophe est à préserver.</p> <p>- (B) : décolmatage localisé</p> <p>⇒ opérations de désenvasement mécanique ponctuel. Ces travaux peuvent notamment conduire au décolmatage de résurgences phréatiques bouchées par l'accumulation de vases.</p> | |
| <p>Bonnes pratiques associées à l'action :</p> <p>Cas (B) : Les opérations de désenvasement doivent être limitées aux secteurs les plus touchés et doivent rester</p> | |

localisées, sous peine d'altérer profondément la structure des milieux concernés. De plus, les travaux de désenvasement sont à éviter durant la période de mars à juin. Les interventions mécaniques doivent également éviter toute dégradation des berges, de la ripisylve et du lit mineur.

Références techniques et financières :

LIFE Rhin Vivant : travaux de reconnexion et de restauration de cours d'eau (Fahrgiessen à Seltz, Rossmoerder à Offendorf, réseau hydrographique de la forêt de La Wantzenau, Altenheimkopf à Strasbourg, Altwasser dans le massif forestier de Rhinau-Daubensand, Schafteu et Mattenwasser sur l'île de Rhinau)

Coût très variable :

- environ 150 000 €HT pour la réalisation d'une prise d'eau sur le Rhin,
- dévasement mécanique avec régalage : 5 €HT/m³

Moyens de mise en œuvre :

Contrat NATURA 2000 A HE 008 (curages locaux de faible intensité, visant à relancer un rajeunissement des cours d'eau envasés, et à favoriser une recolonisation végétale par des habitats ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire)

Agence de l'Eau Rhin Meuse : tout projet visant à maintenir, protéger ou améliorer le fonctionnement naturel des cours d'eau et des zones humides.

Conseil de mise en œuvre :

Cas **(A)** et **(B)** : Evaluer préalablement la pertinence écologique de l'opération, sa faisabilité et sa réussite sur le site envisagé.

Cas **(A)** : Nécessité d'une étude préalable sur les débits nécessaires, leur impact, les possibilités d'exutoires et les zones sensibles à l'augmentation du débit

Cas **(B)** : nécessité d'une étude préalable pour déterminer la profondeur de creusement en fonction de la quantité de matériaux formant le colmatage. Afin d'assurer la pérennité de l'opération, il convient également de déterminer la vitesse de sédimentation. Les matériaux extraits seront de préférence étalés dans les environs (sous-bois) ou exportés, le régalage sur les berges pouvant en accentuer la pente.

Points de contrôle de la mise en œuvre de l'action :

Etat des lieux avant/après constitué par photographies

Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action :

Suivi des communautés végétales aquatiques

Suivi du degré d'envasement des milieux

Suivi du niveau piézométrique